



PRÊT D'HONNEUR REPRISE

ACCOMPAGNER LA REPRISE D'ENTREPRISES
EN FLANDRE INTERIEURE



OBJECTIFS

Proposer aux porteurs de projets de reprise d'entreprise un accompagnement et un financement sans intérêts ni cautions personnelles pour renforcer les fonds propres de l'entreprise créée.

Accompagner le développement économique et de l'emploi du territoire

Favoriser la bancarisation des projets.

CARACTERISTIQUES

NATURE DU PRET Prêt personnel au(x) dirigeant(s) exerçant le contrôle effectif de l'entreprise

MONTANT DU PRET Dans la limite de 30% du plan de financement initial,

- de 1 500 € à ⇒ 8 000 € pour 1 emploi créé ou maintenus
- ⇒ 12 000 € pour 2 emplois créés ou maintenus
- ⇒ 15 000 € pour 3 emplois créés ou maintenus
- ⇒ 20 000 € pour 4 emplois créés ou maintenus
- ⇒ 25 000 € pour 5 emplois et plus créés ou maintenus

DUREE DE REMBOURSEMENT 60 mois maximum

DIFFERE DE REMBOURSEMENT Aucun

TAUX D'INTERET 0%

GARANTIE DU PRET Garantie BPI France demandée (*coût : jusqu'à 1,86% du montant du prêt*)

COFINANCEMENT Prêt bancaire ou assimilé obligatoire

ELIGIBILITE

CIBLE Entreprises reprises par rachat du fonds de commerce ou des parts sociales depuis moins d'un an dont le siège est situé en Flandre Intérieure

SECTEURS D'ACTIVITE Tous types d'activité sauf intermédiation financière, promotion et location immobilière (ainsi que leurs intermédiaires).

FORME JURIDIQUE Entreprises individuelles et sociétés (SCI exclues)

MODALITES

MONTAGE DU DOSSIER BGE, CCI, CMA ou expert-comptable

INSTRUCTION DU DOSSIER Instruction et expertise du dossier par Initiative Flandre Intérieure qui procède à l'analyse technique et financière du projet,

ATTRIBUTION Présentation par le porteur de projet de sa demande au comité d'agrément, qui expertise la viabilité du projet et statue sur la demande de prêt d'honneur, son montant et ses modalités de remboursement.

Avec le soutien de :





PRÊT D'HONNEUR REPRISE

ACCOMPAGNER LA REPRISE D'ENTREPRISES
EN FLANDRE INTERIEURE



LISTE DES PIECES

pour une demande de prêt d'honneur en reprise d'entreprise auprès d'Initiative Flandre Intérieure

Le(s) porteur(s) de projets

- Copie de carte d'identité recto/verso
- CV à jour
- Dernier avis personnel d'imposition
- Justificatifs de situation (attestation pôle Emploi, attestation CAF)

Le projet

- Business plan (présentation du projet, produit, marché, emplacement, concurrence, communication, juridique, moyens humains et matériels...)
- Plan de financement sur 3 ans
- Compte de résultat prévisionnel sur 3 ans
- Plan de trésorerie sur 1 an
- Principaux devis
- Bail commercial (projet ou ancien), le cas échéant
- Licence d'exploitation de marque ou contrat de franchise, le cas échéant
- Compromis de cession (ou protocole d'accord)
- 3 derniers bilans du cédant
- Le chiffre d'affaires depuis la clôture du dernier exercice de l'entreprise reprise

- En cas de rachat de parts sociales :
- Situation comptable de moins de 3 mois
 - Echéanciers des prêts professionnels en cours de l'entreprise reprise

Attention : Dans le cadre de l'étude de la demande de prêt d'honneur, des éléments complémentaires pourront être demandés, notamment des éléments d'analyse dans en cas d'un accompagnement par une autre structure de la phase structuration financière du dispositif STARTER de la Région Hauts-de-France.

Vos contacts :



03 28 52 93 78



contact@initiative-flandreinterieure.fr



www.initiative-flandreinterieure.fr



Centre Tertiaire Flandre Lys
80 Boulevard de l'Abbé Lemire
59190 Hazebrouck